

I. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

Nom de la structure :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Site Internet :

Adresse de facturation (si différente) :

Code postal : Ville : Pays :

Présentation de l'activité :

.....
.....
.....
.....

Contact : Madame Monsieur

Nom et prénom :

Fonction :

Téléphone :

II. RÉFÉRENCES *

Merci de joindre vos références (exemples : avis clients, lettres de recommandation, noms de clients emblématiques, etc.).

Dans le cas où vous débutez votre activité, il est possible de joindre le CV des dirigeants de l'entreprise.

** À joindre si vous n'êtes pas déjà référencé, partenaire ou mécène de la Demeure Historique*

III. FORMULES (voir les Conditions Générales)

En vous engageant auprès de la Demeure Historique, vous soutenez **la cause du patrimoine** en général et des monuments historiques en particulier. Trois formules sont proposées.

<input type="checkbox"/> NIVEAU 1 – Référencement <i>500 € HT par an</i>	<input type="checkbox"/> Je souhaite m'engager 3 ans et bénéficier d'une réduction, soit 415 € HT par an (soit 1 245 € HT pour 3 ans)
<input type="checkbox"/> NIVEAU 2 – Partenaire <i>Les partenaires sont automatiquement référencés (niveau 1)</i>	<input type="checkbox"/> Réseaux Les entreprises qui souhaitent devenir Partenaire Réseaux de la Demeure Historique sont invitées à répondre au point IV. <input type="checkbox"/> Congrès <input type="checkbox"/> Annonces
<input type="checkbox"/> NIVEAU 3 – Mécénat <i>Les mécènes sont automatiquement référencés (niveau 1) et bénéficient de certains avantages des partenaires (niveau 2)</i>	<input type="checkbox"/> 1 Tour - 10 000 € par an, soit 30 000 € sur 3 ans <input type="checkbox"/> 2 Tours - 20 000 € par an, soit 60 000 € sur 3 ans <input type="checkbox"/> 3 Tours - 30 000 € par an, soit 90 000 € sur 3 ans

IV. VOUS SOUHAITEZ DEVENIR PARTENAIRE RÉSEAUX (niveau 2)

Présentation du projet de partenariat :

.....

.....

.....

.....

Qu'apporterez-vous à la Demeure Historique (en tant qu'institution) :

.....

.....

.....

.....

Qu'apporterez-vous aux adhérents de la Demeure Historique (le cas échéant) :

.....

.....

.....

En échange, qu'attendez-vous de la part de la Demeure Historique :

.....

.....

.....

V. ENGAGEMENT

- En soumettant ce formulaire, je déclare accepter sans réserve les termes de la formule choisie ainsi que l'intégralité des Conditions Générales correspondantes (voir ci-après).
- Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'utilisation de mes données personnelles (voir les Conditions Générales)

Ce dossier de candidature est soumis à l'examen de la Demeure Historique qui se réserve le droit de redéfinir la formule choisie ou refuser une demande. La validation ou non de la candidature sera confirmée par écrit.

J'envoie ce formulaire de contact complété, les pièces-jointes utiles et les Conditions Générales signées à Enola ALBERT :

- par courrier à l'adresse : La Demeure Historique, Hôtel de Nesmond, 57 quai de la Tournelle, 75005 Paris
- par mail à l'adresse : communication@demeure-historique.org

Le règlement correspondant à la formule choisie sera demandé après validation de la candidature par la Demeure Historique

Date

Cachet de l'entreprise

Signature

SECTION 1 : LES DROITS OUVERTS PAR LA DEMEURE HISTORIQUE

Selon les formules :

- **NIVEAU 1 – Référencement :**

A réception du règlement, le référencement comprend :

- la mention du nom, la présentation des activités (en 1 phrase – 200 signes maximum), la mention du site Internet, l'adresse de l'entreprise et les coordonnées d'un contact (si possible dédié aux adhérents de la Demeure Historique) sur une liste¹
 - . accessible aux adhérents² sur son site Internet (partie privée)
 - . remis aux participants de son Congrès national
- l'annonce du référencement par la mention du nom de l'entreprise dans la rubrique « Entreprises référencées » d'une de ses lettre d'actualité³
- la possibilité de se présenter comme « entreprise référencée » par la Demeure Historique dans le cas précis des échanges personnels avec des clients ou des prospects (excluant donc cette possibilité pour les supports de communication).

- **NIVEAU 2 – Partenariat :**

Entraîne le bénéfice automatique du *NIVEAU 1*, ainsi que :

- Réseaux

- la mention du nom, la présence du logo, la présentation des activités (en 1 phrase – 200 signes maximum) et la redirection vers le site Internet de l'entreprise sur la page « Nos Partenaires », ou « Audacieux du Patrimoine » le cas échéant
- l'autorisation d'utiliser le logo de la Demeure Historique, ou, le cas échéant, celui du réseau *Audacieux du Patrimoine*, sur les supports de communication
- l'invitation nominative pour 2 personnes à son Congrès national.

- Congrès

À réception de la convention de partenariat signée et du règlement :

- la mention du nom, la présence du logo, la présentation des activités (en 1 phrase – 200 signes maximum) et la redirection vers le site Internet de l'entreprise sur la page « Nos Partenaires »
- l'abonnement à la revue *Demeure Historique*
- le logo du Partenaire Congrès dans l'actualité consacrée au Congrès sur son site Internet
- la mention de l'entreprise dans une actualité consacrée au Congrès dans la lettre d'actualité de novembre
- la mentionner le nom de l'entreprise dans les publications consacrées au Congrès sur ses réseaux sociaux (LinkedIn et Facebook) - avec identification de la page de l'entreprise si elle existe
- la mention du nom, la présence du logo, la présentation des activités (1 500 signes maximum, espaces compris), le site Internet, l'adresse de l'entreprise, les coordonnées d'un contact (si possible dédié aux adhérents de la Demeure Historique) sur le document « Partenaires Congrès » remis à l'ensemble des participants de son Congrès national
- la projection sur écran dans la rubrique « Partenaires Congrès » :

¹ Cette liste est classée par ordre thématique, puis alphabétique.

² Les salariés et bénévoles de la Demeure Historique pourront également être amenés à diffuser cette liste en version papier aux adhérents.

³ La lettre d'actualité paraissant en chaque début de mois, l'annonce se fera le mois suivant l'entrée de l'entreprise dans la liste des entreprises référencées, si celle-ci n'a pas déjà été référencée par la Demeure Historique auparavant.

- . de manière collective : logos de l'ensemble des partenaires Congrès
 - . de manière individuelle : logo de l'entreprise et présentation des activités (en 1 phrase – 200 signes maximum) sur une slide dédiée qui défilera automatiquement lors des pauses
 - l'invitation à son Congrès national
 - l'invitation pour 2 personnes au cocktail déjeunatoire de son Congrès national
 - la présence au Congrès, selon la formule choisie.
- Annonces
A réception de l'ordre d'insertion et du règlement :
- l'insertion d'une publicité
 - . dans la revue *Demeure Historique* ou le Hors-Série *Côté Jardins*, selon la formule choisie
 - . et/ou dans un guide technique de la Demeure Historique
 - le droit à 50 % de réduction sur la formule choisie pour le Congrès si 1 page de publicité au tarif catalogue est prise dans 5 numéros consécutifs de la revue (dont le Hors-Série *Côté Jardins*).
- **NIVEAU 3 – Mécénat :**
A réception de la convention de mécénat et du règlement⁴, le *NIVEAU 3* entraîne le bénéfice automatique du *NIVEAU 1* et de certains avantages du *NIVEAU 2* selon modalités (détaillés ci-dessous), ainsi que :
- 1 Tour
- la mention du nom, la présence du logo, la présentation des activités (en 1 phrase – 200 signes maximum) et la mention du site institutionnel de l'entreprise sur la page « Nos mécènes »
 - l'autorisation d'utiliser le label Mécène 1 Tour de la Demeure Historique
 - l'annonce du mécénat dans une actualité à part entière dans une de ses lettres d'actualité, avec la mention du nom de l'entreprise et un texte présentant les raisons de l'engagement en tant que mécène (1 000 signes maximum)
 - l'invitation à son Congrès national.
- 2 Tours
Idem « 1 Tour » ainsi que :
- l'invitation nominative pour 2 personnes aux : réunions du groupe *Jeunes et Nouveaux Repreneurs* et séminaires du réseau *Audacieux du Patrimoine*.
- 3 Tours
Idem « 2 Tours » ainsi que :
- l'invitation nominative pour 2 personnes aux réunions régionales et aux réunions thématiques
 - la possibilité pour 1 personne de participer à 1 formation de la Demeure Historique, par an
 - l'insertion d'une publicité, à titre gracieux, dans la revue *Demeure Historique* ou le Hors-Série *Côté Jardins*, selon l'option choisie :
 - Option 1 : une quatrième de couverture
 - Option 2 : 2 pages intérieures dans 2 numéros différents (soit 1 page intérieure dans 2 numéros)
 - la présence au Congrès, selon l'option choisie :
 - si Option 1 choisie : la formule B offerte OU une réduction de 50 % sur la formule A
 - si Option 2 choisie : une réduction de 50 % sur la formule B.

Les mécènes (1, 2 ou 3 Tours) pourront recevoir des invitations nominatives pour 2 personnes aux événements du Club des Membres Bienfaiteurs de la Demeure Historique.

⁴ Les dons versés à la Demeure Historique ouvrent droit à une réduction d'impôt de 60% du montant versé pour les entreprises et de 66% pour les particuliers. Un reçu fiscal vous sera adressé par voie électronique.

SECTION 2 : LES ENGAGEMENTS DÉCOULANT DE CES FORMULES

1. Durée

Après validation de la demande, la formule est conclue à compter de :

- **NIVEAU 1 - *Référencement*** : la réception du règlement pour une année (soit 4 trimestres). La confirmation adressée par écrit précisera la date anniversaire du référencement.
- **NIVEAU 2 – *Partenariat***:
 - Réseaux : selon accord.
 - Congrès : la date de signature de la convention de partenariat, pour une édition du Congrès.
 - Annonceurs : selon l'ordre d'insertion.
- **NIVEAU 3 - *Mécénat***: la date de la signature de la convention de mécénat pour 3 ans (sauf exception).

2. Montant de la contribution et modes de règlement

Selon les formules :

- **NIVEAU 1 - *Référencement***: 500 € HT (soit 600 € TTC) pour une année civile.
Dans le cas d'un engagement sur 3 ans : 415 € HT (soit 498 € TTC) pour une année civile.
Une facture sera adressée par voie électronique.
- **NIVEAU 2 – *Partenariat***:
 - Réseaux : selon accord.
 - Congrès : selon la formule choisie, sur facture à régler par virement.
 - Annonceurs : selon la formule choisie, sur facture à régler par virement.
- **NIVEAU 3 - *Mécénat***: selon accord.

3. Résiliation

- **NIVEAU 1 - *Référencement***:

En cas de non-respect des engagements du présent document, chaque partie a le droit de suspendre ou mettre un terme à son engagement.

Une notification écrite à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception devra alors être adressée au moins un mois (30 jours) à l'avance l'invitant à échanger au préalable et, le cas échéant, mettre fin à la faute. Si l'autre partie ne répond pas et ne corrige pas le problème dans un délai raisonnable, ou si aucune solution amiable n'est trouvée, les engagements des deux parties prendront fin après l'envoi d'un courrier par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cette rupture ne peut entraîner de remboursement pour le versement de l'année en cours.

Par ailleurs, la Demeure Historique se réserve le droit de retirer de sa liste d'entreprises référencées toute structure pour laquelle il y aurait une insatisfaction générale de ses adhérents.

Une notification écrite à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception sera alors adressée au moins un mois (30 jours) avant le retrait.

Ce retrait ne peut entraîner de remboursement pour le versement de l'année en cours.

- **NIVEAU 2 – Partenariat :**
 - Réseaux : selon accord.
 - Congrès : définie dans la convention de partenariat.
 - Annonces : la Demeure Historique se réserve le droit de refuser une annonce contraire à l'esprit ou à la présentation de la revue ou de ses guides techniques. Une annulation devra se faire écrit, 2 mois avant la parution.

- **NIVEAU 3 - Mécénat :** définie dans la convention de mécénat.

Force majeure

Si, que ce soit pour une formule de référencement, de partenariat ou de mécénat, à la suite d'un cas de force majeure, l'une des parties est dans l'impossibilité de respecter ses engagements tels qu'ils en découlent par le présent document, elle doit en informer immédiatement l'autre partie. Les parties pourront alors décider de la suite à donner (report des engagements ou résiliation).

4. Confidentialité

Les parties s'engagent à ne communiquer sous aucun prétexte les informations confidentielles qu'elles sont amenées à connaître sur leurs activités réciproques, que ce soit durant la durée de l'engagement ou postérieurement.

Le fichier des adhérents de la Demeure Historique étant confidentiel, il ne pourra en aucun cas être communiqué aux entreprises référencées, aux partenaires ou aux mécènes.

5. Droit applicable et juridictions compétentes

Tous litiges et réclamations survenant entre les parties feront l'objet d'un règlement par discussion amiable. Au cas où un règlement ne pourrait être trouvé, les litiges seront soumis aux tribunaux compétents.

SECTION 3 : TRAITEMENT DES DONNÉES

Les informations recueillies sur le formulaire de contact sont strictement confidentielles et réservées à l'usage exclusif de la Demeure Historique, dans le cadre de ses activités.

Les textes, logo et coordonnées diffusés conformément aux différentes formules, feront l'objet d'une validation préalable des parties.

En application des articles 39 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour cela, veuillez consulter les mentions légales sur le site Internet de la Demeure Historique (www.demeure-historique.org).

Date

Cachet de l'entreprise

Signature

L'association des monuments historiques privés fondée en 1924. Reconnue d'utilité publique en 1965.

Hôtel de Nesmond - 57, quai de la Tournelle - 75005 Paris • +33 1 86 95 53 00 • www.demeure-historique.org